

Règlement Finales Nationales SHF 2017

Concours de Saut d'Obstacles



1 CYCLE CLASSIQUE CSO

Pour participer aux épreuves de la finale Cycle classique jeunes chevaux, les cavaliers doivent être adhérents à la SHF pour l'année en cours. (Cf Règlement général – Art 36)

1.1 Finale Nationale des 4 ans

1.1.1 **Finale Nationale des chevaux enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN**

1.1.1.1 Qualification

Pour être admis à la Finale Nationale le jeune cheval doit, à la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **18** épreuves officielles, en Cycles d'élevage exclusivement (Cycle Classique ou Cycle Libre), sous réserve :
 - en Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **16** épreuves du Cycle Classique 4 ans dont un maximum de **8** épreuves «Qualification» et **2** épreuves de C.I.R. ;
- avoir participé au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation du C.I.R.,
- avoir obtenu depuis le début de l'année des gains en C.S.O. Cycle Classique 4 ans Qualification et une note de modèle (1^{er} temps de l'épreuve de présentation) tels que leur produit soit égal ou supérieur à la barre de qualification publiée sur le site www.shf.eu

Statut dérogatoire pour les mâles de 4 ans ayant été approuvés à la monte dans les stud-books SF-AA-CSAN (participation au testage à 3 ans pour les mâles approuvés dans le studbook Selle Français) :

Pour être admis à la Finale Nationale le jeune cheval doit, à la veille des épreuves :

- avoir participé à au moins 4 parcours sur le circuit régional (Formation 1 ou 4 ans Qualification) et aux 2 épreuves d'un CIR ainsi qu'au 1^{er} temps de l'épreuve de Présentation : l'épreuve de modèle.

1.1.1.2 Déroulement

➤ Epreuve d'aptitude au Saut d'obstacles

- a) Epreuve « qualificative » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.

Les 70% premiers chevaux du classement provisoire, à l'issue de l'épreuve qualificative et du 1^{er} temps de l'épreuve de présentation (jugement du modèle sur les concours interrégionaux) sont qualifiés à l'épreuve « Finale ».

Les chevaux non qualifiés dans l'épreuve « Finale » sont qualifiés dans l'épreuve dite « Petite Finale ».

- b) Epreuve « Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn. L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.
- c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn. L'ordre de passage est l'ordre inverse des numéros de têtère.

➤ Epreuve de présentation – 2^{ème} temps

Principes

Les jeunes chevaux participent au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation du Championnat des chevaux de 4 ans (jugement du modèle), réservé aux chevaux enregistrés dans les studbooks SF/AA/CSAN, lors d'un CIR.

Le 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation du Championnat des chevaux de 4 ans, le dressage et le style à l'obstacle, est jugé lors de la Finale Nationale.

La note d'épreuve de présentation (N.E.P.) est la moyenne sur 20 des deux notes attribuées :

- **au C.I.R. (modèle) ;**
- **à la Finale Nationale (dressage et style à l'obstacle) ;**

Déroulement du 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation lors de la Finale Nationale :

Le 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation est jugé sur le 1^{er} parcours qualificatif et sur l'épreuve dite « Finale ».

Le jury note à chaque fois le dressage (soumission, impulsion) sur 20 et le style à l'obstacle (galop, style, aptitude) sur 20.

La moyenne de ces notes constitue la note de dressage et de style à l'obstacle.

La non-participation sur un des parcours entraîne la note de 0 sur la phase correspondante.

1.1.1.3 Calcul des points du Championnat des chevaux de 4 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN

Tous les jeunes chevaux participant à l'épreuve « Finale » des chevaux enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN concourent pour le Championnat des entiers et hongres d'une part, et juments d'autre part.

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

- le complément à 20 de la note finale de présentation (N.E.P.) ; (Exemple : une note de 17,33 apportera $20 - 17,33 = 2,67$ points pour le Championnat.)
- les points de pénalité obtenus lors de la 1^{ère} épreuve d'aptitude au Saut d'obstacles et de l'épreuve « Finale » de la Finale Nationale.

(Exemple : $0 + 4 = 4$ points soit un total de $2,67 + 4 = 6,67$ points pour le Championnat.)

1.1.1.4 Résultats du Championnat

Le championnat des 4 ans juments d'une part et mâles et hongres d'autre part donne lieu à une répartition des jeunes chevaux en 3 catégories : ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 30^{ème} au classement du Championnat.

Les mentions sont attribuées aux chevaux finissant leur parcours.

1.1.1.5 Primes

Le montant des primes du Championnat SF/AA/CSAN est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

1.1.2 Finale Nationale des chevaux enregistrés dans les autres studbooks

1.1.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, à la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **18** épreuves officielles, en cycles d'élevage exclusivement (Cycle Classique ou Cycle Libre), sous réserve :
 - en Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **16** épreuves du Cycle Classique 4 ans dont un maximum de **8** épreuves «Qualification» et **2** épreuves de C.I.R. ;
- avoir obtenu un minimum de gains en C.S.O. Cycle classique 4 ans Qualification fixé annuellement sur le site www.shf.eu

1.1.2.2 Déroulement

- a) Epreuve « qualificative » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
La Finale est réservée aux chevaux sans pénalités ou classés dans les 30% premiers à l'issue de l'épreuve qualificative.
Les chevaux non qualifiés dans l'épreuve « Finale » sont qualifiés dans l'épreuve dite « Petite Finale ».
- b) Epreuve « Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.
- c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre inverse des numéros de têtère.

1.1.2.3 Label SHF des chevaux de 4 ans enregistrés dans les autres studbooks

Les chevaux doubles sans faute obtiennent la mention Label SHF.

Ils sont sans pénalité et dans le temps sur l'épreuve qualificative et sur l'épreuve Finale.

1.1.2.4 Classement et primes

Les ex-æquo du classement général (cumul pénalités 1ère qualificative et Finale) sont départagés par les gains qualificatifs en CSO sur la saison.

Le montant des primes du Label SHF est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

1.2 Finale Nationale des 5 ans

1.2.1 **Finale Nationale des chevaux enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN**

1.2.1.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **29** épreuves officielles, en Cycles d'élevage exclusivement (Cycle Classique ou Cycle Libre), sous réserve :
 - en Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **27** épreuves officielles en Cycle Classique ;
 - dont un maximum de **18** épreuves «Qualification» et épreuves du CIR ;
- avoir obtenu un minimum de gains en C.S.O. Cycle Classique 5 ans Qualification fixé annuellement sur le site www.shf.eu

1.2.1.2 Déroulement

➤ Epreuve d'aptitude au Saut d'obstacles

- a) 2 qualificatives disputées au barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;
- b) Epreuve « Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;
L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.
- c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre des numéros de têtère.

Tous les jeunes chevaux engagés participent :

- aux 2 épreuves qualificatives ;
- au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation : jugement du dressage (soumission et impulsion) et de l'obstacle (style et aptitude) sur les 2 épreuves qualificatives avec attribution d'une note sur 20 sur chaque parcours qui feront l'objet d'une moyenne globale.

Les 70 premiers chevaux du classement provisoire, à l'issue des deux épreuves de qualification et en tenant compte des points de bonification, sont qualifiés pour participer :

- au 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation : présentation en main pour jugement du modèle, de la présentation, de la distinction et de la conservation (noté sur 20);
- à l'épreuve « Finale »

Le classement provisoire est déterminé par :

- l'addition des points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- la déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 55.5.3.1) ;
- la déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 55.5.3.2) ;
- sous la réserve que le total des points calculé ci-dessus ne soit pas supérieur à 5.

La répartition par sexe des 70 chevaux qualifiés est définie en fonction du pourcentage d'entiers et hongres d'une part, et de juments d'autre part, participant à la première épreuve qualificative.

Les chevaux sans faute à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 70 premiers au classement provisoire sont qualifiés à la « Finale » et au 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation.

En cas de désistement d'un des 70 premiers qualifiés à la « Finale », le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié. Le désistement d'un cheval non partant sur la « Finale » devra être déclaré au plus tard à l'ouverture de la reconnaissance de l'épreuve « Finale ».

Les 70 chevaux suivants, non qualifiés à la « Finale » disputent l'épreuve dite « Petite Finale ».

La répartition par sexe des 70 chevaux qualifiés est définie en fonction du pourcentage d'entiers et hongres d'une part, et de juments d'autre part, participant à la première épreuve qualificative.

En cas de désistement d'un des 70 premiers qualifiés à la « Petite Finale », le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié. Le désistement d'un cheval non partant sur la « Petite Finale » devra être déclaré au plus tard à l'ouverture de la reconnaissance de l'épreuve « Petite Finale ».

Afin de conserver l'intégrité du cheval, l'engagement à la « Finale » suite à un désistement doit être déclaré avant le début de la « Petite Finale ».

1.2.1.3 Calcul des points du Championnat des chevaux de 5 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN

Tous les jeunes chevaux participant à la fois à l'épreuve de présentation et à l'épreuve « Finale » concourent pour le Championnat des chevaux Entiers et Hongres d'une part, et Juments d'autre part.

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

(+) points de pénalité des deux épreuves qualificatives ;

(+) points de pénalité de l'épreuve « Finale » ;

(+) complément à 20 de la Note de présentation (moyenne du 1^{er} temps : phase montée et du 2^{ème} temps : phase en main);

(-) points de bonification obtenus dans le CIR ;

(-) points de bonification primant la régularité.

Exemple :

1^{ère} épreuve qualificative 0

2^{ème} épreuve qualificative (+) 4

Epreuve « Finale » 0

Epreuve de présentation :

Phase montée Qualif 1 16,5

Phase montée Qualif 2 17

Moyenne Phase montée 16,75

Phase en main 16,5

Calcul : $[(16,75 + 16,5)/2 = 16,62]$

$20 - 16,62 = 3,38$

Note d'épreuve de présentation 3,38

Sous-total (+) 7,38

Points de bonification CIR (-) 0,75

4 pts de pénalité sur le 1^{er} parcours (- 0,5) et sans faute sur le 2^{ème} (- 0,25)

Points de bonification primant la régularité (-) 0,5

11 parcours 5 ans Qualification sans faute sur 22 → Ratio de 50 %

Total Championnat (+) 6,13

1.2.1.4 Résultat du Championnat

Le championnat des 5 ans juments d'une part et mâles et hongres d'autre part donne lieu à un classement par répartition des jeunes chevaux en 3 catégories ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 30^{ème} au classement du Championnat.

Les mentions sont attribuées aux chevaux finissant leur parcours.

1.2.1.5 Primes

Le montant des primes du Championnat SF/AA/CSAN est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

1.2.2 Finale nationale des chevaux enregistrés dans les autres studbooks

1.2.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **29** épreuves officielles, en Cycles d'élevage exclusivement (Cycle Classique ou Cycle Libre), sous réserve :
 - en Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **27** épreuves officielles en Cycle Classique ;
 - dont un maximum de **18** épreuves «Qualification» et épreuves du CIR ;
- avoir obtenu un minimum de gains en C.S.O. Cycle Classique 5 ans Qualification fixé annuellement sur le site www.shf.eu

1.2.2.2 Déroulement

a) 2 qualificatives disputées au barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;

b) Epreuve « Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;

L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.

c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

L'ordre de passage est l'ordre des numéros de têtère.

Les chevaux classés dans les 30% premiers du classement provisoire, obtenus par addition des points de pénalités à l'issue des deux épreuves de qualification, sont qualifiés pour participer à une épreuve « Finale » des autres studbooks.

Les chevaux classés entre les 30% et 60% du classement provisoire, obtenus par addition des points de pénalités à l'issue des deux épreuves de qualification, non qualifiés à l'épreuve « Finale », disputent l'épreuve dite « Petite Finale » des autres studbooks.

1.2.2.3 Label SHF des chevaux de 5 ans enregistrés dans les autres studbooks

Les chevaux triples sans faute obtiennent la mention Label SHF.

Ils sont sans pénalité et dans le temps sur la première épreuve qualificative, sur la deuxième épreuve qualificative ainsi que sur la Finale.

1.2.2.4 Classement et primes

Les ex-æquo du classement général (cumul pénalités 1ère qualificative, 2ème qualificative et Finale) sont départagés par les gains qualificatifs en CSO sur la saison.

Le montant des primes du Label SHF est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

1.3 Finale Nationale des 6 ans

1.3.1 **Finale Nationale des chevaux enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN**

1.3.1.1 **Qualification**

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **34** épreuves officielles, sous réserve :
 - en Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **22** épreuves officielles en Cycle Classique Qualification ou en épreuves du circuit CSI 6 ans Future Elite ;
- avoir obtenu un minimum de gains en C.S.O. Cycle Classique 6 ans Qualification et/ou CSI 6 ans Future Elite fixé annuellement sur le site www.shf.eu

Les gains obtenus sur le circuit national des CSI 6 ans Future Elite correspondent aux gains théoriques calculés suivant le barème des épreuves d'élevage de 6 ans Qualification.

1.3.1.2 **Déroulement**

➢ Epreuve d'aptitude au Saut d'obstacles

- a) 2 qualificatives : la première se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage, la seconde, au barème A avec chronomètre et sans barrage. L'une et l'autre sont courues à la vitesse de 350 m/mn ;
- b) Epreuve « Finale » en 2 manches : 1^{ère} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ; 2^{ème} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.

- c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. L'ordre de passage est l'ordre des numéros de têtère.

Tous les jeunes chevaux engagés participent aux 2 épreuves qualificatives.

Les 50 premiers chevaux du classement provisoire, à l'issue des deux épreuves de qualification et en tenant compte des points de bonification, sont qualifiés pour participer :

- à l'épreuve de présentation : présentation en main pour jugement du modèle, de la présentation, de la distinction et de la conservation (noté sur 20), affectée d'un coefficient 0,5;
- à l'épreuve « Finale ».

Le classement provisoire est déterminé par :

- l'addition des points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- la déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 55.6.3.1) ;
- la déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 55.6.3.2) ;
- en départageant les ex-aequo selon leur temps sur la 2^{ème} épreuve qualificative.

La répartition par sexe des 50 chevaux qualifiés est définie de la manière suivante : les 25 premières juments et les 25 premiers mâles et hongres.

Les gagnants de la 2^{ème} épreuve qualificative pour Juments d'une part, et pour entiers et hongres d'autre part, qui ne seraient pas classés dans les 50 premiers du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve « Finale » et l'épreuve de présentation.

Les chevaux sans faute à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 50 premiers du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve « Finale » et l'épreuve de présentation.

En cas de désistement d'un des 50 premiers qualifiés, le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié. Le désistement d'un cheval non partant sur l'épreuve « Finale » devra être déclaré au plus tard à l'ouverture de la reconnaissance de l'épreuve « Finale ».

Déroulement de l'épreuve « Finale »

- 1^{ère} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

L'ordre de passage est l'inverse du classement général provisoire, en tenant compte des points de bonification et de l'épreuve de présentation au modèle.

Les 50 qualifiés pour la « Finale » peuvent disputer la 1^{ère} manche de la « Finale ».

- 2^{ème} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. Elle pourra se dérouler sur un parcours raccourci et surélevé.

Les 30 premiers (15 premières juments et 15 premiers mâles et hongres) concurrents à l'issue des deux premières qualificatives et de la 1^{ère} manche de la « Finale », incluant les points de bonification et de présentation au modèle, sont qualifiés pour la 2^{ème} manche. En cas d'ex-aequo à la 15^{ème} place pour les juments d'une part et pour les mâles et hongres d'autre part, tous les 15^{èmes} classés sont sélectionnés. L'ordre de passage est l'inverse de celui du classement général provisoire obtenu à l'issue des deux premières qualificatives et de la 1^{ère} manche de la « Finale », incluant les points de bonification et de présentation au modèle.

Les 50 chevaux suivants, non qualifiés à la « Finale » disputent l'épreuve dite « Petite Finale ».

La répartition par sexe des 50 chevaux qualifiés est définie de la manière suivante : les 25 juments suivantes et les 25 mâles et hongres suivants.

En cas de désistement d'un des 50 premiers qualifiés à la Petite Finale, le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié. Le désistement d'un cheval non partant sur la « Finale » devra être déclaré au plus tard à l'ouverture de la reconnaissance de l'épreuve « Petite Finale ».

Afin de conserver l'intégrité du cheval, l'engagement à la « Finale » suite à un désistement doit être déclaré avant le début de la « Petite Finale ».

1.3.1.3 Calcul des points du Championnat des chevaux de 6 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA et CSAN

Tous les jeunes chevaux participant à la fois à l'épreuve de présentation et à l'épreuve « Finale » concourent pour le Championnat des chevaux Entiers et Hongres d'une part, et Juments d'autre part.

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalité des deux épreuves qualificatives;
- (+) points de pénalité des 2 manches de la « Finale »
- (+) complément à 20 de la Note de présentation au modèle ;
- (-) points de bonification obtenus dans le CIR;
- (-) points de bonification primant la régularité.

Exemple :

1^{ère} épreuve qualificative 0

2^{ème} épreuve qualificative (+) 4

Finale manche 1 0

Finale manche 2 0

Epreuve de présentation :

Phase en main 16

Note de présentation convertie 2

[affectée d'un coefficient 0,5]

Sous-total (+) 6

Points de bonification CIR (-) 0,75

4 pts de pénalité sur le 1^{er} parcours (- 0,5) et sans faute sur le 2^{ème} (- 0,25)

Points de bonification primant la régularité (-) 1

14 parcours 6 ans Qualification sans faute sur 22 → Ratio de 63 %

Total Championnat (+) 4,25

1.3.1.4 Résultat du Championnat

Le championnat des 6 ans juments d'une part et mâles et hongres d'autre part donne lieu à un classement par répartition des jeunes chevaux en 3 catégories ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 25^{ème} au classement du Championnat.

Les mentions sont attribuées aux chevaux participant à l'épreuve « Finale ».

1.3.1.5 Primes

Le montant des primes du Championnat SF/AA/CSAN est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

1.3.2 Finale nationale des chevaux enregistrés dans les autres studbooks

1.3.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de **34** épreuves officielles, sous réserve :
 - en Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **22** épreuves officielles en Cycle Classique ou en épreuves du circuit CSI 6 ans Future Elite ;
- avoir obtenu un minimum de gains en C.S.O. Cycle Classique 6 ans Qualification et/ou CSI 6 ans Future Elite fixé annuellement sur le site www.shf.eu

Les gains obtenus sur le circuit national des CSI 6 ans Future Elite correspondent aux gains théoriques calculés suivant le barème des épreuves d'élevage de 6 ans Qualification.

1.3.2.2 Déroulement

- a) 2 qualificatives : la première se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage, la seconde, au barème A avec chronomètre et sans barrage. L'une et l'autre sont courues à la vitesse de 350 m/mn ;
- b) Epreuve « Finale » en 2 manches : 1^{ère} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ; 2^{ème} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.
- c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A avec chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
L'ordre de passage est l'ordre des numéros de têtère.

Tous les jeunes chevaux engagés participent à 2 épreuves qualificatives.

Les chevaux classés dans les 30% premiers du classement provisoire, obtenu par addition des points de pénalités à l'issue des deux épreuves de qualification, sont qualifiés pour participer à l'épreuve « Finale » des autres studbooks.

Le gagnant de la 2^{ème} épreuve qualificative qui ne serait pas classé dans les 30% premiers du classement provisoire est qualifié pour la « Finale » des autres studbooks.

Déroulement de l'épreuve « Finale »

- 1^{ère} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

L'ordre de passage est l'inverse du classement général provisoire.

Les qualifiés pour la « Finale » peuvent disputer la 1^{ère} manche de la « Finale ».

- 2^{ème} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. Elle pourra se dérouler sur un parcours raccourci et surélevé.

Les chevaux classés dans les 50% premiers du classement provisoire, obtenu par addition des points de pénalités à l'issue des deux épreuves de qualification et de la première manche de l'épreuve « Finale », sont qualifiés pour participer à la deuxième manche de l'épreuve « Finale » des autres studbooks.

Les chevaux triple sans-faute qui ne seraient pas classés dans les 50% premiers du classement provisoire sont qualifiés pour participer à la deuxième manche de l'épreuve « Finale » des autres studbooks.

Les chevaux classés entre les 30% et 60% du classement provisoire, obtenus par addition des points de pénalités à l'issue des deux épreuves de qualification, et non qualifiés à la « Finale » des autres studbooks disputent l'épreuve dite « Petite Finale » des autres studbooks.

1.3.2.3 Label SHF des chevaux de 6 ans enregistrés dans les autres studbooks

Les chevaux triples sans faute dans le temps obtiennent la mention Label SHF.

1.3.2.4 Classement et primes

Les ex-æquo du classement général (cumul pénalités 1ère qualificative, 2ème qualificative et Finale) sont départagés par les gains qualificatifs en CSO sur la saison.

Le montant des primes du Label SHF est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

2 CYCLE LIBRE CSO

2.1 Cycle Libre 1

2.1.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- avoir obtenu en épreuves d'élevage de Saut d'obstacles, depuis le début de l'année et jusqu'à la veille de la Finale nationale, un total de gains \geq à la barre de qualification dont le montant sera publié sur le site de la S.H.F. www.shf.eu;
- avoir obtenu au moins 70 % du montant de la barre de qualification en Cycle Libre dans sa catégorie (les gains complémentaires pouvant être obtenus soit en Cycle libre de sa catégorie ou de la catégorie supérieure soit en Cycle classique) ;
- avoir participé à un maximum de :
 - pour les chevaux de 4 ans, 18 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E. ou à l'étranger) en C.S.O. avant la Finale nationale ;
 - pour les chevaux de 5 ans, 23 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E. ou à l'étranger) en C.S.O. avant la Finale nationale.

Les gains de Cycle Libre 1 - 0,95m sont qualificatifs pour la Finale 1^{ère} année 4 ans et 5 ans

2.1.2 Déroulement

2.1.2.1 Catégories d'épreuve

La Finale Nationale s'organise par catégorie d'âge et année de participation :

- CL1 / 4 ans : chevaux de 4 ans participant pour la 1^{ère} année à des épreuves officielles
- CL1 / 5ans : chevaux de 5 ans participant pour la 1^{ère} année à des épreuves officielles

La Finale Cycle Libre 1 n'est pas ouverte aux chevaux de 6 ans.

2.1.2.2 Déroulement des épreuves

a) Une épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.

Une épreuve de présentation : jugement du dressage (soumission et impulsion) et de l'obstacle (style et aptitude) sur l'épreuve qualificative de saut d'obstacles avec attribution d'une note sur 20.

Le classement provisoire à l'issue de l'épreuve qualificative est déterminé par le cumul suivant:

(+) points de pénalités encourus sur l'épreuve qualificative;

(+) complément à 20 de la note de présentation;

(-) points de bonification obtenus lors d'une Finale régionale (art. 56.1.3).

b) Une épreuve « Finale » au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 325 m/mn pour les chevaux classés dans le premier tiers du classement provisoire.

c) Pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve dite « Finale »: une épreuve « Petite Finale » au barème A sans chronomètre à la vitesse de 325 m/mn.

2.1.3 Championnat Cycle libre 1

Le championnat du Cycle Libre 1 donne lieu à un classement séparé pour les 4 ans et 5 ans.

2.1.3.1 Calcul des points et classements

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit:

(+) points de pénalités encourus sur l'épreuve qualificative;

(+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale »;

(+) complément à 20 de la note de présentation;

(-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

Exemple :

Epreuve qualificative	0
Epreuve finale	(+) 4
Epreuve de présentation : 16/20	
Points épreuve de présentation	(+) 4
(20 – 16 = 4)	
Points de bonification Finales interrégionales	(–) 1,5
<i>4 pts de pénalité sur le 1^{er} parcours (– 0,5) et sans faute sur le 2^{ème} (– 1)</i>	
Total Championnat	(+) 6,5

2.1.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

2.2 Cycle Libre 2

2.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- avoir obtenu en épreuves d'élevage de Saut d'obstacles, depuis le début de l'année et jusqu'à la veille de la Finale nationale, un total de gains \geq à la barre de qualification dont le montant sera publié sur le site de la S.H.F. www.shf.eu;
- avoir obtenu au moins 70 % du montant de la barre de qualification en Cycle libre dans sa catégorie (les gains complémentaires pouvant être obtenus soit en Cycle libre de sa catégorie ou de la catégorie supérieure soit en Cycle classique) ;
- avoir participé à un maximum de :
 - pour les chevaux de 5 ans, 23 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E. ou à l'étranger) en C.S.O. avant la Finale nationale ;
 - pour les chevaux de 6 ans, 34 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E. ou à l'étranger) en C.S.O. avant la Finale nationale.

Les gains de Cycle Libre 2 - 1,05m sont qualificatifs pour la Finale 2^{ème} année 5 et 6 ans.

Un cheval de 5 ans en 1^{ère} année de compétition peut se qualifier pour la Finale 2^{ème} année 5 ans avec des gains obtenus en Cycle Libre 2 – 1,05m.

2.2.2 Déroulement

2.2.2.1 Catégories d'épreuve

La Finale Nationale s'organise par catégorie d'âge et année de participation :

- CL2 / 5 ans : chevaux de 5 ans participant pour la 1^{ère} ou 2^{ème} année à des épreuves officielles
- CL2 / 6ans : chevaux de 6 ans participant pour la 1^{ère} ou 2^{ème} année à des épreuves officielles

2.2.2.2 Déroulement Finale Cycle Libre 2 / 5 ans

a) Une épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

Une épreuve de présentation : jugement du dressage (soumission et impulsion) et de l'obstacle (style et aptitude) sur l'épreuve qualificative de saut d'obstacles avec attribution d'une note sur 20.

Le classement provisoire à l'issue de l'épreuve qualificative est déterminé par le cumul suivant:

(+) points de pénalités encourus sur l'épreuve qualificative;

(+) complément à 20 de la note de présentation;

(–) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale (art. 56.2.3).

b) Pour les chevaux classés dans le premier tiers du classement provisoire: une épreuve dite « Finale », au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

c) Pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve dite « Finale »: une épreuve dite « Petite Finale » au barème A sans chronomètre à la vitesse de 350 m/mn.

2.2.2.3 Déroulement Finale Cycle Libre 2 / 6 ans

a) Une épreuve qualificative, au Barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

b) Pour les chevaux classés dans le premier tiers du classement provisoire à l'issue de la première épreuve qualificative: une épreuve dite « Finale », au barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

c) Pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve dite « Finale »: une épreuve dite « Petite Finale » au barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

2.2.3 Championnat Cycle Libre 2

Le championnat de Cycle libre 2 donne lieu à un classement séparé pour les 5 et 6 ans.

2.2.3.1 Calcul des points et classements

CL2 / 5 ans :

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit:

(+) points de pénalités encourus sur l'épreuve qualificative;

(+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale »;

(+) complément à 20 de la note de présentation;

(-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

CL2 / 6 ans :

Le classement du Championnat est effectué par addition des points de pénalités de l'épreuve qualificative et de l'épreuve « Finale ». Les ex-aequo sont départagés par le chronomètre de l'épreuve « Finale ».

2.2.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

2.3 Cycle Libre 3

La Finale Cycle Libre 3 est ouverte aux chevaux de 6 ans participant pour la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année à des épreuves officielles de saut d'obstacles.

2.3.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- avoir obtenu en épreuves d'élevage de Saut d'obstacles, depuis le début de l'année et jusqu'à la veille de la Finale nationale, un total de gains \geq à la barre de qualification dont le montant sera publié ultérieurement sur le site de la S.H.F.;
- avoir obtenu au moins 70 % du montant de la barre de qualification en Cycle libre (les gains complémentaires pouvant être obtenus soit en Cycle libre soit en Cycle classique) ;
- avoir participé à un maximum de 34 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., à l'étranger) en C.S.O. avant la Finale nationale.

Les gains de Cycle Libre 3 - 1,15m sont qualificatifs pour la Finale 3^{ème} année 6 ans.

Un cheval de 6 ans en 1^{ère} ou 2^{ème} année de compétition peut se qualifier pour la Finale 3^{ème} année 6 ans avec des gains obtenus en Cycle Libre 3 – 1,15m.

2.3.2 Déroulement

a) Une épreuve qualificative, au Barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

b) Pour les chevaux classés dans le premier tiers du classement provisoire à l'issue de la première épreuve qualificative: une épreuve dite « Finale », au barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

c) Pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve dite « Finale »: une épreuve « Petite Finale » au barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

2.3.3 Championnat Cycle libre 3

2.3.3.1 Calcul des points et classements

Le classement du Championnat est effectué par addition des points de pénalités de l'épreuve qualificative et de l'épreuve « Finale ». Les ex-aequo sont départagés par le chronomètre de l'épreuve « Finale ».

2.3.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu